



Communiqué DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME
Provence-Alpes-Côte D'AZUR

« TERRA FECUNDIS », ENTREPRISE négrière

La société « TERRA FECUNDIS » spécialisée dans la location d'une main d'œuvre majoritairement équatorienne, transitant par l'Espagne, s'est révélée telle une « entreprise négrière » foulant aux pieds les éléments constitutifs et protecteurs du droit du travail : salaires, amplitude des horaires de travail, congés payés, hygiène et sécurité, protection sanitaire, conditions d'hébergement précaire mêlant hommes et femmes, approvisionnement alimentaire, cotisations sociales...

TERRA FECUNDIS, dont le fonctionnement viole la dignité humaine des travailleurs et les droits fondamentaux des personnes, sévit notamment dans la plaine agricole de Châteaurenard (Bouches du Rhône). Les méthodes et pratiques employées ont conduit la section de la Ligue des droits de l'Homme de Châteaurenard à signaler ces faits pénalement répréhensibles au Procureur de la République du Tribunal Judiciaire de Tarascon sur le fondement d'exploitation d'autrui à des fins économiques.

Le procès qui s'ouvre au Tribunal Judiciaire de Marseille le 17 mai prochain pour travail dissimulé et fraude de 112 millions d'euros au versement des cotisations sociales à l'URSSAF confirme que la violation des droits est une constante du fonctionnement de TERRA FECUNDIS.

Compte-tenu de cette affaire hors normes, aux conséquences d'une particulière gravité pour les travailleurs agricoles étrangers exploités, des observateurs judiciaires la LDH seront présents à l'audience.

Aix en Provence le 12 mai 2021.

Contacts :

Jean-Pierre Daudet : 04 90 94 11 46

François Otto : 04 90 94 06 01

Jean-Claude Aparicio : 06 10 25 42 82